

FICHE PROFIL DE BAINNADE - Synthèse (Page 1/2)

Date d'élaboration (ou de mise à jour du profil) :

MAJ Mars 2021

Région :	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Département :	LOZERE (48)
Commune :	LE COLLET DE DEZE	Site Baignade	CAMPING
Contact de la personne responsable de la baignade	MAIRIE DU COLLET DE DEZE - Monsieur le Maire Village 48160 Le Collet de Dèze - Téléphone : (04) 66 45 50 14		

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE BAINNADE

Caractéristiques physiques de la zone de baignade	Photographie illustrative
Rive d'implantation de la (des) plage(s):	Rive droite et rive gauche
Nature des plages:	Galets grossiers et blocs de schiste
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période d'ouverture :	01 juillet au 31 Août
Fréquentation estimée:	30 personnes environ
Equipements sanitaires:	non
Stationnement:	Parking à 250 mètres de la baignade à l'entrée du village
Usages nautiques / loisirs aquatiques:	Aucun
Accès aux animaux:	Absence d'interdiction
Autres équipements:	Aucun



Localisation et Schéma de la zone de baignade



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE BAINNADE

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Classement qualité	★★★★	★★★★	★★★★	★★★★	
★★★★★ : excellente qualité - ★★★★★ : bonne qualité - ★★★★★ : qualité suffisante - ★★★★★ : mauvaise qualité - ★★★★★ : baignade interdite					

Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années : Aucun épisode de pollution n'a été signalé durant les 10 dernières années.

Commentaires éventuels :

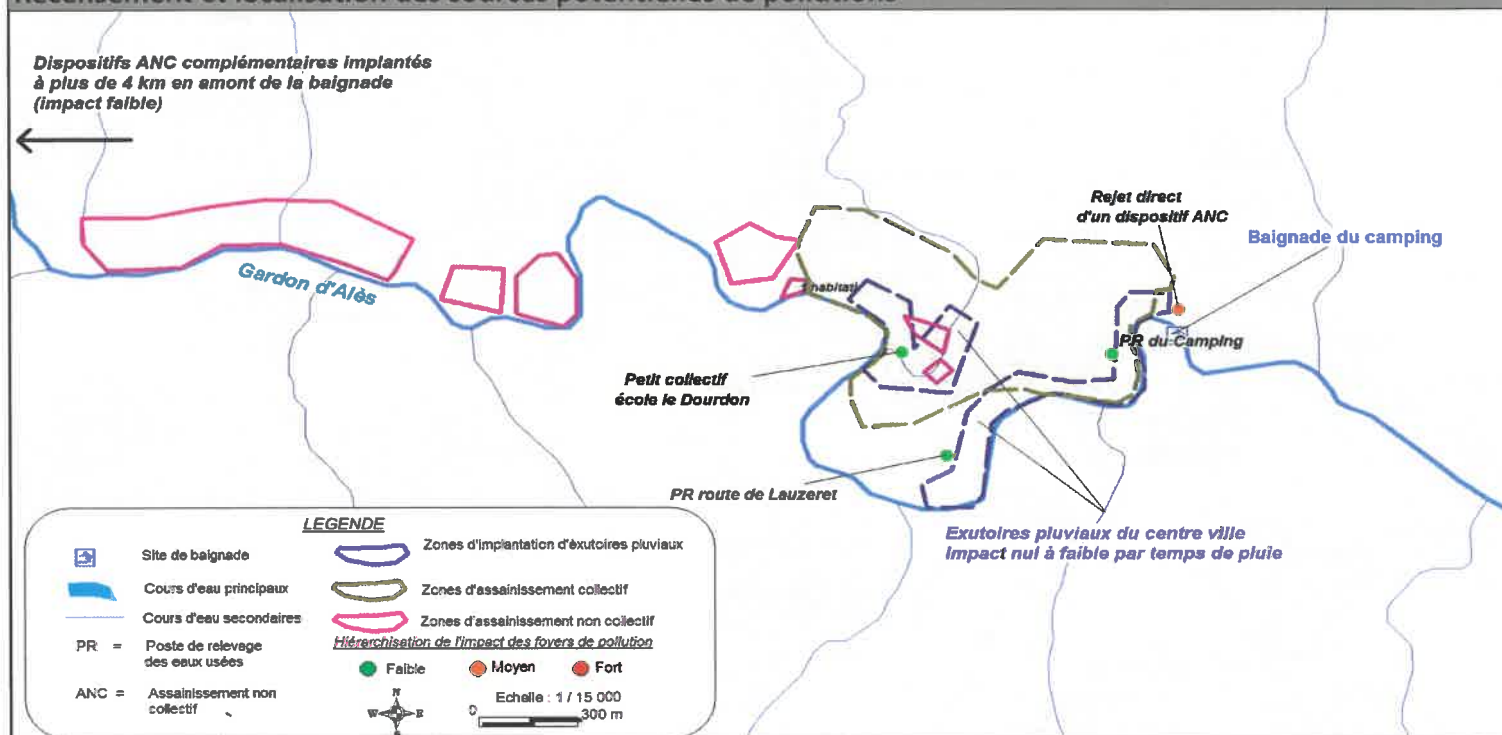
FICHE PROFIL DE Baignade - Synthèse (Page 2/2)

Date d'élaboration (ou de mise à jour du profil) :

MAJ Mars 2021

Région :	LANGUEDOC-ROUSSILLON	Département :	LOZERE (48)
Commune :	LE COLLET DE DEZE	Site Baignade :	CAMPING

Recensement et localisation des sources potentielles de pollutions



Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principaux foyers de pollution	Impact	Mesures de surveillance	Indicateurs suivis	Description des principales mesures de réduction des pollutions
Dispositifs d'assainissement collectif du Collet de Dèze	Faible	Autosurveillance réglementaire des STEP Visite quotidienne + visite hebdomadaire pour vidanger le panier du poste	Non clignotement du Voyant lumineux Absence de déversement par trop plein Pluviométrie (<30 mm/j)	Aucune action spécifique Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages
Dispositif d'assainissement non collectif des habitations en amont de la baignade	Moyen	Surveillance mensuelle des dispositifs d'ANC	Absence de Débordement des fosses septiques / fosses toutes eaux Conformité des dispositifs	Réalisation des enquêtes de diagnostic des dispositifs ANC Réalisation des travaux de réhabilitation préconisés le cas échéant
Exutoires pluviaux (P)	Faible	Surveillance périodique de l'état de propreté des exutoires	Pluviométrie (<30 mm/j) Aucune trace de rejet par temps sec	Aucune action spécifique Poursuite du bon entretien des ouvrages

En cas de problème signalé, le gestionnaire de baignade se réserve le droit de fermer temporairement la baignade et de réaliser les enquêtes de terrain et analyses d'autocontrôles nécessaires pour s'assurer de l'évolution du phénomène de pollution.
Tout évènement de pollution sera signalé aux baigneurs par affichage.